PAR LE REGISTER.

CHEVAUX PRIMÉS.

Ces chevaux primés à l'exposition de cette année, seront vendus à l'encan, à 10 heures A. M., le 15 septembre prochain, à l'Abattoir de la Nouvelle-Orléans, par ordre du Bureau d'Agriculture.

Les chevaux seront exposés à l'Abattoir, le matin de la vente, à 8 heures.

Les conditions seront faites connues à la vente.

W. F. G. DUPLESSIS,
Régistrar des Testaments.

31 sept — 3 oct

COUR DES PREUVES.

Succession de Jean Escoffier.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus mentionnée et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Bonnecaze, curateur de cette succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
16sept—3 oct Registrar des Testaments

Succession de Jean Escoffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus mentionnée et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Françoise Bonnecaze, curatrice de cette succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
16sept—3 oct Registrar des Testaments

COUR DES PREUVES.—Succession de Pierre Reynaud.—Il a présenté une pétition à la Cour des Preuves, déclarant pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert T. Kendall, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
31 sept—3 oct Registrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Joseph Giordano.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Caroline Giordano, curatrice de la susdite succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Registrar des Testaments

COUR DES PREUVES.—Succession de Nowland Holmes et de Mary Ann Philippe.—Il a été présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Brodess, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3oct Régistrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné à tous les créanciers de la succession ci-dessus et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Louis Foucher.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Françoise Bonnecaze, curatrice de cette succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
16sept—3 oct Register des Testamens

Succession de Jean Escoffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Françoise Bonnecaze, curatrice de cette succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
16sept—3 oct Register des Testamens

COUR DES PREUVES.—Succession de Nowland Holmes et de Mary Ann Philippe.—Il a été présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Brodess, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3oct Régistrar des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testamens

AVIS LÉGAUX.

ETAT DE LOUISIANE, } Cour de District.
Ville de la Nouvelle Orléans, } Paroisse d'Orléans.

Il a été ordonné par la Cour, ce 11 septembre 1843.

Que Charles Gayarré, juge—le 11 septembre 1843.

Il a été ordonné par la Cour, que la vente de la maison et terrain appartenant à la succession de Jean Escoffier, décédé, aient lieu dans deux jours à partir de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles la vente de la susdite propriété ne devrait pas être confirmée ne devant point être donné par écrit à cet effet.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, 11 sept. 1843. P. WEYHAM, Deputy-Greffier.

16 sept—3oct

AUX PLANTEURS BUCHERS.

Les soussignés ont constamment prêts à fournir à tous les planteurs qui désirent faire leurs achats à la Nouvelle-Orléans, leur service de Boucherie, à des prix aussi modérés que ceux auxquels ils peuvent acheter ailleurs.

Leur boucherie située au coin de la rue Gravier et de la Levée du Fleuve, est bien approvisionnée de bœufs gras, et ils ont toujours à leur disposition un nombre suffisant de chariots pour livrer leurs commandes à domicile.

Ils ont aussi établi un service régulier de bateaux à vapeur, qui partent tous les jours pour les différentes plantations situées sur le fleuve, et ils se chargent également de faire parvenir aux planteurs qui le désirent, leurs provisions de bouche, ainsi que leurs approvisionnements de toutes espèces.

Ils espèrent que leur position leur permettra de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser de leurs commandes.

BRODEQUINS & HONTGOMERY,
No. 11, rue de Chartres.

11 sept—6t. de s. et 6t. 1pc.

AVIS AUX MESSIEURS.

BRODEQUINS et Nettliers en peau venus de 4 à 6 mois depuis 6 à 7 pouces, à 1 $ 50 la paire, garantis première qualité. On les fait par mesure à la fabrique rue Royale No. 198.

17 août

ON DEMANDE DEUX OUVRIERS CORDONNIERS qui travaillent pour le compte. S'adresser à la fabrique rue Royale No. 198. 19 sept

SANGSUES MONSTRES.

Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises et médicinales, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, Canal-Street, à côté de la Banque et Union Bank. Se trouveront les posséder aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement: de la Farine de Lin, Pâtes, Onguents, Sirops, Pilules, Poudres, Huile de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crème de Tartre, Huile de Pâmachristy, Alun, Rob anti-syphilitic, Extrait de Gentiane, de Dr. Girvais, et toutes autres drogues d'autres articles à vendre à très bas prix.

29 s TRASFOREST.

SANGSUES.

Reçu par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, et de la Nouvelle Orléans, CHARLES SANGUILLE, No. 8, Exchange Alley, qui l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, est arrangé de manière à loger des sangsues en toute saison, dans la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit:

Sangsues petites, TROIS cents.
Sangsues moyennes, CINQ
Id. choix grosses, DIX

L'entrepôt a établi une succursale, où on cois des rue Royale et Bourbon, à la boutique de Mr. Lee, au centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Conti et Vieille Levée. RENAUD PETTIBON.

Deux domestiques se chargeront de la peau des sangsues si on l'exige.

16 sept.

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire Deucalion.

Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en detail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés.

Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'oignons. 30 juillet

SANGSUES.

TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité superieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, nouvellement établi, vis-à-vis de la rue de Chartres, chargeons soit à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef de l'établissement garantit toutes les qualités, et se charge lui-même d'en faire l'application si on le désire, comme étant en profession depuis plusieurs années, et se transportera aux lieux indiqués par ordre.

10 sept J. P. SOUBIRAN.

VIN DE BORDEAUX—40 barriques vin rouge pour familles, à vendre par
15 sep LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MOUCHOIRS BATISTE BRODES—13 douzaines pour choirs batiste brodé, à vendre par
15 sept LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HUILE DE VITRIOL—19 demi-jeannes, à vendre par
15 sep F. CUSACHS,
Encoignure Conde et St. Philippe

CIGARES—30,000 de la Havane, en débarquement de la goelette Hero, à vendre par
12 sep J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane, de toutes espèces, constamment en magasin, à vendre par
15 sept J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

AMIDON de la Havane—46 barils en magasin, à vendre par
15 sep E. TROISGROS,
46, Vieille Levée

CAFE—102 sacs nouvelle récolte, en débarquement de la goelette Hero de la Havane, à vendre par
15 sep E. TROISGROS, 32 Vieille Levée

PERDU—Un billet tiré par J. U. Bryce, daté 10 février 1842, à 90 jours de $750, en faveur de George Parce et endossé par ce dernier. Le personne qui a trouvé ce billet est vrié de le retourner à CH. DUFOUR,
11 sept. Notaire Public.

HUILE et blanc de baleine—20 barils huile raffiné et 10 caisses blanc de baleine en débarquement du navire Hiath et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
11 sept 44, Vieille Levée

CARREAUX de vitres—Un assortiment complet de carreaux de vitres français à vendre en magasin par SCHMIDT & Co.
8 sept 8, Bienville

CLOUS de gueule 10 demi barils, 11 barriets et 8 baril clou en débarquement du navire Hiath, à vendre par ROBERTS & HALL,
8 sept 75, Magasins

SULPHATE de quinine—2 caisses, 200 douzaines en débarquement du navire Lilah, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
9 sept

CHAPEAUX de soie noire, &c. de toutes de Gosseville Frères, Havre, et de Chasnes, de Rouen, à vendre par la Fricade des Sablons, Havre, et de Chasnes, de Rouen, à vendre par FORCADE & Co,
6 sept 30, Chartres.

CIGARES de la Havane—Regalias, Caronas, Imperiales, etc., et d'autres marques fraîches, à vendre par MANUEL BLASCO, 38 Commune
15 sept

EAU-DE-VIE de pêche, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
15 sept

CAFE de la Havane, du vrai, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune
15 sept.

ROUES de Charrette—De 2 à 3 pouces, des mai ufacture de John Woods, reçues de Philadelphie, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE,
15 sept 16, Desmaz

ANIETTE—300 paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON,
15 sept 16 Bienville

WAGGONS pour chevaux et bœufs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Desmaz.
15 sept

VOITURES légères pour un cheval, de J. Wood, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE,
15 sept 16, Desmaz

GRAISSE—300 barillets et 20 barils prime, à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
16 sept

FARINE—350 barils superfine et 50 de fine en magasin et à vendre par MULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
16 sept

HUILE de graines—1 baril en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
16 sept 60, Camp

SEL DES ILES TURQUES—1,000 sacs à bord du navire Louisville, à vendre en bloc, à la convoyeuse des cabestons, par HULLIN & WOODRUF F,
16sept—3 oct W. Camp

CIGARES—Un assortiment de différentes mar ques de la Havane, constamment en hand et à vendre par REYNAUD & FALLON,
16 sept 16 Bienville

CUIVRE—20 caisses en feuil es dimensi ons assorties, 10 barillets cisaw de cuivre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp
16 sept

BISCUITS en boîtes, de Boston, à vendre par HULLIN & WOJDRUFF,
13 sept 60, Camp

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON,
16 sept 16 Bienville

HUILE de térébenthine, qualité supérieure, en débarquement des navires Hoptin, Clarence, Jeune Henri et Louisville—20 barils huile de térébenthine, 10 de 50 de baleine, 50 de cuirs de térébenthine, 100 caisses blanc de baleine, 21 rouleaux cuirs de térébenthine, 50 barils composition, 60 caisses et barriques médicamens, consistant en : opium, crème de tartre, camphre, gomme arabique, jalap, pilules d'opiacs, en boîtes, &c., à vendre à des conditions raisonnables.

JARVIS & ANDREWS, 30 Commune
15 sept

PORTER et Bierre blanche—30 boucts vin et 60 barils, venant d'arriver et à vendre par T. & S TOUT & BOGERT, 70 Camp
14 sep

CIMENT hydraulique—100 barillets nouvellement reçus par le navire Kalamazoo, de New York, et à vendre par T. & S. T. BY & BOGERT,
14 sep 70 Camp.

SEL pour table—10 barils anglais et 9 caisses américain en débarquement du navire Kalamazoo, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
12 sept

NITE—85 barillets raffiné en débarquement du navire Kalamazoo et à vendre par ROBERTS & HALL,
12 sept 75 Magasins

BLANC de plomb—78 tierillons en débarquement du navire Louisville, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
12 sept

VIN 17 quarts de pipes du Pass, Madère Dabney, en débarquement du navire Kalamazoo et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
14 sept

CAFE—40 sacs de Java, en débarquement de la barque Ferry, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
14 sept

PEAUX et cuirs—2000 peaux de chevreau et cire blanche et jaune, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
14 sept 44, Vieille Levée

LA COMPAGNIE D'A' SSURANCE DE L'OCEAN.

Bureau, 36 c. 46, rue du Camp.

Capital Compté $200 000
Assure contre les risq ues de fe u, de la mer et du fleuve.

Wm. A. GASQUET, Président
Ch. BRIGGS, Secrétaire.

24 juillet 6m

FORMATION DE SOCIETÉ.

Les soussignés ont aujourd'hui formé une société sous le nom de REYNAUD & FALLON, pour la transaction d'une affaire de commission en général.

F. REYNAUD,
B. FALLON.

1 septembre — 6m

BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.

ASSEMENT en maître qu'on puisse désirer.

DEPOUILLY,
Enc ogneure Carondelet et Villeré.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 9 août 1843.

ORANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York.

WM. B. LEVERICH, Caissier.

MARCHANDISES sèches—Les soussignés ont reçu par le navire de Hazzard, les articles suivans pour leur marché:

Rouge, bleue, jaune, unies et à carreaux, pour robes.
Mérino pour robes.
Mousseline de laine riche pour robes.
Flanelle de coton noir.
Calicots blancs.
Indiennes américaines.
Mouchoirs de poche.
Bretelles.
Gants de soie noire.
Rubans de soie.
Dentelle de coton.
Bonnets de nuit pour femmes.

DUFOUR, DURAND & Co.,
26, Chartres.

COUVERTURES FRANÇAISES

DE TROIS POINTS—22 balles, à vendre en débarquement, à prix réduit, par
19 sep—4 J. MAIGER, 23 St. Louis

HUILE de Baleine—40 barils épurés d'hiver, à vendre en débarquement du navire Orléans par
O H MIESEGAES,
19 sept 24, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
19 sept 32, Vieille-Levée.

CIGARES Principe en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.
19 sept

BŒUF prime, à bord du navire Sancti-Spiritus de J. Bozant, M. Kervar et W. A. Ferris à vendre par A. DURAND, 7, Conti
19 sept

TRESSES POUR CHAPEAUX DE PAILLE D'AMAZONE.

Le soussigné est actuellement prêt à exécuter les ordres qu'on voudra lui donner en commission pour la fourniture des articles ci-dessus, en vertu de son brevet d'invention.

Il a actuellement en magasin et prêt à livrer, un assortiment de ces tresses blanches de différentes qualités à un même double et simple.

Aussi de couleur d'automne, de différentes qualités, à grande échelle et simples.

A. CASELLI,
St. Embargo place, N. York.

N. B.—Les chapeaux qui sont depuis longtemps en service pourront être repassés, blanchis et nettoyés aux meilleurs marchés et à peu de frais. 19 sept—6

A VENDRE par les soussignés:—Café Java (vieux) de Degueyter et de Bie, Peyrot, Cieux de Girode, Monodeau, Cazalis, Cie, Bonnet, Cieux et Chevallier, Dumas de Bazins, Hamel de chanvre, Verrier d'Orange, Vin, Porto et Cherry en caisses, Absinthe, Kirchwasser, Genièvre, Eau de Cologne, Rum, Huile d'olive raffinée, et Huile de baleine.

MERLE, BEYLLE & Co,
19 sept 44, Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES par la barque trad Ferry, Capt. Lonergan, reçoivent par ce navire: 20 caisses indiennes, 30 balles cotonnades assorties, 20 caisses drap de laine, 10 caisses couvertures américaines, 70 caisses de sangle, 1 caisse couvertures de laine, 70 caisses de mérino, 1 caisse batiste léger, 1 caisse mousseline.

NORTH & BROTHERS.
19 sept

MARCHANDISES diverses—400 sacs café prime de Rio, 150 couleuses thé noir et vert, 30 sacs café de Java, 100 caisses cotonnades assorties, 20 caisses drap de laine, 10 caisses couvertures américaines, 70 caisses sangle de laine, 1 caisse batiste léger, 1 caisse mousseline, 30 caisses savon, 30 caisses cassonade Nos. 2 et 3, 30 barriques vin rouge, 30 balles blanchet à vapeur.

J. W. STANTON & Co.
19 sept consignem Magasins et Levée

MACHINES à nettoyer le coton, de 36 et 40 pouces à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
19 sept 44, Vieille Levée

MANTILLES espagnoles, d'excellente qualité, à vendre par R D BLOSSMAN.
19 sept 10 sept

MANTAS et imperiales, étendues à chaque instant, dont on ne se lassera jamais de porter une nouvelle, à vendre par R D BLOSSMAN.
19 sept 10 sept

DOUBLONS espagnols, à vendre par R D BLOSSMAN.
19 sept

CHAMPAGNE de qualité supérieure, à vendre par R D BLOSSMAN.
19 sept

COTON à vendre, en entrepôt ou en balance, et si à vendre on balance, nyant égard au poids de la tare.

R D BLOSSMAN.

GRAISSE—7 barils, à 1 pd de 45 15 barillets, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 sept 41 Feydras

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, du Dogmatique, Préparation chimique à Paris.

DE toutes les préparations spécialités à guérir les affections de poitrine, la plus efficace, la plus agréable et le plus prompt soulagement est le Sirop et Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette préparation est composée de toutes les herbes pectorales connues par expérience et par enseignement à tous ceux qui ont eu le bonheur de la faire connaître, et qui ne font c'est le plus efficace contre toutes les affections de poitrine et de la gorge, et même contre les affections internes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Dogmatique avec celle de lichen d'Islande.

On trouvera le pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour le vente en gros chez J. Tessier, No. 202, rue Royale dans la magasin ancien est épicerie de chez Mr. Soubie. 6 Jan—an

GRAINES FRAICHES POUR JARDIN.

Le soussigné a l'honneur d'informer les personnes qui désirent avoir des graines fraîches pour leurs jardins, qu'il vient de recevoir de France une grande variété de graines potagères, qu'il offre en détail à des prix modérés, par
11, Bienville

PAR LE REGISTER.

CHEVAUX PRIMÉS.

Ces chevaux primés à l'exposition de cette année, seront vendus à l'encan, à 10 heures A. M., le 15 septembre prochain, à l'Abattoir de la Nouvelle-Orléans, par ordre du Bureau d'Agriculture.

Les chevaux seront exposés à l'Abattoir, le matin de la vente, à 8 heures.

Les conditions seront faites connues à la vente.

W. F. G. DUPLESSIS,
Régistrar des Testaments

31 sept — 3 oct

COUR DES PREUVES.—Succession de Pierre Reynaud.—Il a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert T. Kendall, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
31 sept—3 oct Registrar des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Joseph Giordano.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Caroline Giordano, curatrice de la susdite succession, ne devrait pas être homologué, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3oct Régistrar des Testamens

COUR DES PREUVES—Succession de Nowland Holmes et de Mary Ann Philippe.—Il a été présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Brodess, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3oct Régistrar des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Dominick Philippe et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—3 oct Régistrar des Testamens

VENTES DE SHERIF

Vente de Shérif.

Propriété Immobilière.

Vente de Shérif.

Propriété Immobilière.

Vente de Shérif.

Propriété Immobilière.